Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 033-243300696-20260310-DEL2026_010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU SIPHEM DU 10 MARS

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil de la Mairie à Gironde sur Dropt sous la présidence de Monsieur Michel FEYRIT, Président.

Date de la convocation : **26 février 2026**

Délégués Titulaires en exercice :.....40 Délégués Suppléants en exercice : 40 Délégués présents :.... 22
Délégués Titulaires présents :.....15 Délégués Suppléants présents :..... 7 Délégués votants :..... 22
Délégués ayant donné procuration : 1
Mr Michel DESQUEYROUX donne procuration à Mme Adeline PORTET.

Délégués titulaires présents : René CARDOIT, Henrique CHANFRANTE, Graziella CHIAPPA, Zakaria DAKIR, Jacques DEJEAN, Yannick DUFFAU, Françoise DUPIOL-TACH, Michel FEYRIT, Eléna JAUMAIN, Sophie LAISNE, Pascal LOSSE, Cyril ROUILLON, Colin SHERIFFS, Christian SIMON, Bernard VINCENTE.

Délégués suppléants présents : Lucienne BIES, Robert BOMBARD, François ESTEVEZ, Victor LIMA, Bernard PLAT, Adeline PORTET, Damien SUADEAU.

Délégués votants : René CARDOIT, Henrique CHANFRANTE, Graziella CHIAPPA, Zakaria DAKIR, Jacques DEJEAN, Michel DESQUEYROUX, Yannick DUFFAU, Françoise DUPIOL-TACH, Eléna JAUMAIN, Sophie LAISNE, Pascal LOSSE, Cyril ROUILLON, Colin SHERIFFS, Christian SIMON, Bernard VINCENTE, Lucienne BIES, Robert BOMBARD, François ESTEVEZ, Victor LIMA, Bernard PLAT, Adeline PORTET, Damien SUADEAU.

Délégués excusés : Mireille AVENTIN, Mickael CORTES, Michel DARROMAN, Eric DILLET, Cristèle DUMON, Denis ESPAGNET, François GUILLOMON, Gilles OLLIVIER, Jean-Claude RIBEIRO, Chantal ROCHEREAU, Delphine SALVAGE, Patrice CHARBONNIER, Didier COURREGELONGUE, Eric DUCHAMPS, Marie-Bernadette DULAU, Jean-Claude DUPIOL, Jérémie GAILLARD, Jean-Pierre GASNAULT, Olivier JONET, Michelle LABROUCHE, Didier LAMBERT, Anne-Marie LONGO, Florence PAREJA, Serge POUJARDIEU, Lionel SOLANS, Didier TRISCOS.

DÉLIBÉRATION N°2026-010 : Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Sur le rapport de Monsieur le Président,

Monsieur le Président présente le compte financier unique 2025.

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 033-243300696-20260310-DEL2026_010-DE

Les résultats de l'année 2025 sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses :	1 016 871,81	Recettes :	800 544,19
Résultat de l'exercice :		**Déficit :**	**- 216 327,62**
Résultat antérieur reporté :			707 588,72
Résultat section fonctionnement :			491 261,10

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses :	125 135,35	Recettes :	88 093,69
Résultat de l'exercice :		**Déficit :**	**- 37 041,66**
Résultat antérieur reporté :			103 835,44
Résultat section Investissement :			66 793,78

Résultat global :	**558 054,88**

Le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. Christian SIMON, désigné Président de séance, demande aux délégués d'adopter le CFU 2025.

Après en avoir délibéré à **l'unanimité** de ses membres, le Conseil Syndical décide :

- **Adopter** le compte financier unique 2025
- **Approuver** la sincérité des restes à réaliser 2025

Résultat du vote :

Votants :.....22 Abstention :0 Pour :22 Contre :.....0

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les, jour, mois et année susdits et signé par les membres présents.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Le secrétaire de séance,

Yannick DUFFAU

Le Président,

Michel FEYRIT

PUBLIÉE LE : 20/03/2026